

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2026

Le 3 juillet 2026 à 18 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de Méreau sous la présidence de MORNAY Alain, Maire, convoqués le 25 juin 2026.

Présents : Mr MORNAY Alain, Mme TEIXEIRA Valérie, Mr FOUGERE Jany, Mr ST-JEAN Laurent, Mr DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme CHOISY Delphine, Mr AUMONT Jérémie, Mr COUREAU Michel, Mme DE SOUSA Cidalia, MR QUINTAES Sébastien, Mr STEMPAK Jérôme, Mme PERROT Christel, Mr WINDELS Geert.

Excusés : Mme BAILLEUL Laure avec procuration à Mr QUINTAES Sébastien, Mme ANDRADE Hélène avec procuration à Mr WINDELS Geert, Mme BRAGA Cynthia avec procuration à Mme TEIXEIRA Valérie, Mr CHOISY Franck avec procuration à Mme CHOISY Delphine, Mr HUGUET Erwan, Mme PATOT Christine, Mr HEDE Yoann, Mme HARDY Natacha.

Secrétaire de séance : Mr DE GALBERT Alain

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h35
Il fait un point sur les pouvoirs.

1 - : Approbation du procès-verbal de réunion du 5 juin 2026 :

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont pu prendre connaissance du compte rendu de la réunion du 5 juin 2026 et soumet ce dernier au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2 – : Création des postes aux services cantine / école :

Monsieur le Maire explique qu'il faut renouveler 3 postes de contractuel pour la rentrée de septembre 2026.

Il propose donc de créer 3 postes (1 x 35h + 2 x 25h) pour la cantine et les ménage des écoles.

Après échanges, les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

3 – Subventions aux associations pour 2026 :

Le maire présente les dossiers de demande de subventions pour l'année 2026.
Après échanges les subventions suivantes sont accordées :

- ADMR	200 €
- Ailes Vierzonnaises	1 500 €
- Association Service ASSIAD (Massay)	200 €
- Club de la joie de vivre	500 €
- Secours Populaire Français	200 €
- Coopérative OCCE	4 500 € tous les 2 ans
- USA Lury Méreau (foot)	6 000 €
- Paroisse de Lury	100 €
- Prévention routière	250 €

- Syndicat de chasse	500 €
- USM Vélo	900 €
- Verdazul	400 €
- Vie Libre – Addictions alcool :	100 €
- ZQUASH	200 €

4 – Loyer du bâtiment situé au 24 Avenue Georges de St Sauveur :

Monsieur le maire propose de fixer le loyer du bâtiment acquis en 2024 par la commune, situé au 24 avenue Georges de Saint Sauveur à 600 €.

Il précise que ce bâtiment est d'une surface de 178 m², sur un terrain de 1498 m².

A ce jour, le SSIAD de Massay serait intéressé.

Après échanges, les membres du conseil valident à l'unanimité ce loyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10 minutes.

La secrétaire de séance

Alain de Galbert

DE GALBERT Alain

Publication par affichage le 12 oct 2026.

Le Maire



MORNAY Alain